

# Main basse sur les bas salaires

**La réunion paritaire du 28 novembre a été initiée par la FEHAP pour nous informer qu'il y aurait une recommandation patronale.**

Pour rappel, la demande de la CGT était l'augmentation de 3 % du SMIC actuel (1 678.95 € brut mensuel multiplié par 3 %) pour les infra-SMIC, soit une revalorisation salariale de 50.28 € identifiée sur une ligne distincte et permanente comme l'indemnité forfaitaire Ségur, afin qu'elle ne soit pas absorbée par la prochaine augmentation du SMIC en janvier 2023.

## La FEHAP en a décidé autrement !

Cette recommandation s'appliquera par une augmentation de la valeur du point porté à 4.58, ce qui entraînera :

- ▶ Aucune augmentation de salaire pour tous les coefficients en dessous de 366.
- ▶ La disparition de la proposition d'une prime de 150 euros bruts « one shot » pour les infra-SMIC.

L'enveloppe allouée à la FEHAP correspond à 390 Millions d'euros, enveloppe qui était destinée à revaloriser les bas salaires. La question est à qui va profiter ces millions d'euros, pas aux salariés en situation précaire, ça c'est sûr.

Sur le champ de la CCN 1951, nous estimons à 128 000 le nombre d'ETP dont le salaire de base est inférieur au SMIC.

Pour la CGT, le mépris et la non-considération ont assez duré, le détournement du financement n'est pas acceptable.

La fuite du personnel de ces établissements continue, les conditions de travail se dégradent de plus en plus, et la prise en charge des résidents est catastrophique.

## La CGT va interpeller le ministère sur les méthodes des employeurs.

### Qui profite des 3 % de revalorisation salariale

#### Médecin-directeur

5 892,27  
+3 %  
6 068,50



#### AS

1 672,07 + 6,88 = smic  
Avec +3 %  
1 722,08



#### ASL

1 294,07 + 384,88 = smic  
Avec +3 %  
1 330,78 + 346,17 = smic  
Augmentation = zéro



#### AMP

1560,89 + 118,06 = smic  
Avec +3 %  
1 607,58 + 71,37 = smic  
Augmentation = zéro

